

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1068 approuvant un procès-verbal d'adjudication.

n° 1068

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 septembre 1946

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1946

Date du numéro
30 septembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septem 1844 rendue applicable à la colonie décret par du 18 juin 1884

Vu le décret n° 45-2786 du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis et dépendances: Vu le procès-verbal d'adjudication en date du août 1946 déclarant Mohamed Ibrahim Al Naghar adjudicataire provisoire des tra vaux de démontage et de remontage à l'hôpital de deux baraques « Lecorché »

Vu l'avis favorable émis par la Commission permanente du Conseil représentatif dans sa séance du 31 août 1946,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé le procès-verbal d'adjudication en date du 28 août 1946 déclarant Mohamed Ibrahim Al Naghar adjudicataire provisoire des travaux de démontage et de remontage de deux baraques « Lecorché » à l'hôpital colonial de Djibouti. Art. 2.

— Le présent, arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, **P.-H. SIRIEX.**